

## **Collectif Textile des Montagnes du Matin**

108 chemin de l'Etrier  
42360 Panissières  
ressourcerie.textile42@gmail.com  
06 08 87 20 78

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez participer au Vide dressing du 6 avril 2025, nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance du règlement ci-joint.

Afin de confirmer votre participation, il est nécessaire de nous retourner le bulletin d'inscription ci-joint complété, accompagné du règlement des frais de location et des documents justificatifs (voir règlement).

Nous vous informons que des puces de couturières et de loisirs créatifs sont organisées concomitamment par les amis du musée de la cravate de Panissières.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Merci pour votre participation  
*Le collectif textile des montagnes du matin*

---

### **Bulletin d'inscription** **Vide dressing - 6 avril 2025**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Téléphone : .....  
Mail : .....

Pour les professionnels / associations :

Nom de la structure : .....  
Adresse : .....  
.....  
N° SIRET : .....

Réserve ..... emplacement(s) de 2 m pour le vide dressing qui se tiendra à la salle d'animation de Panissières.

Soit un total de ..... x 10 € = ..... €

Chèque à l'ordre du Collectif textile des montagnes du matin.

→ S'engage à respecter les clauses du règlement intérieur ci-joint.

→ S'engage à fournir en copie avec ce bulletin d'inscription : le règlement des frais de réservation, la copie de la carte d'identité. Pour les professionnels, la copie de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou du récépissé de déclaration au CFE.

Fait à ..... , Le

Signature

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR - Vide dressing**  
**Salle d'animation - Panissières**  
**Dimanche 6 avril 2025**

Le Collectif textile des montagnes du matin de Panissières organise le vide dressing le dimanche 6 avril à la salle d'animation – boulevard des sports – 42360 Panissières (coordonnées GPS : N=45.78804° E=4.34342°). Les exposants sont invités à proposer à la vente des articles de mode et accessoires de seconde main.

**1. HORAIRES**

L'installation des stands par les exposants à partir de 8 heures.  
L'ouverture au public aura lieu de 10h à 17h et l'entrée est gratuite pour les visiteurs.

**2. INSTALLATION, MATÉRIEL ET TARIF**

Les exposants peuvent réserver des emplacements mesurant 2m de long au tarif de 10€.  
Pour chaque stand, l'organisation peut fournir, sur demande, une table d'une longueur de 1,70 m, ainsi que des chaises.  
Le reste du matériel d'exposition, notamment les portants pour les vêtements est à fournir par l'exposant.  
La salle dispose d'un éclairage général. Aucun éclairage supplémentaire n'est prévu par l'organisation, ni autorisé.  
Les emplacements des stands sont affectés par l'organisateur selon le nombre d'emplacements réservés et la configuration de la salle. En aucun cas les exposants ne pourront revendiquer la réservation d'un emplacement particulier.

**3. RÉSERVATION**

La réservation est validée à réception du bulletin d'inscription ci-joint et du paiement du montant total de la location.  
La clôture des demandes de réservation de stands est fixée au **vendredi 4 avril 2025**.  
Le règlement est à envoyer au Collectif textile des montagnes du matin - 108 chemin de l'Etrier - 42360 Panissières.  
A réception du règlement, l'organisateur enverra un mail de confirmation.

**4. OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR**

L'organisateur veille au bon déroulement de la manifestation aux dates, heures et lieux indiqués dans le dossier de participation, sauf cas fortuit ou de force majeure. Il s'engage à mettre en place les mesures barrières en vigueur au moment de la manifestation.  
L'organisateur s'engage à fournir le matériel cité ci-dessus.  
En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation.

**5. OBLIGATIONS DES EXPOSANTS**

Chaque exposant doit faire son affaire de l'assurance des personnes qui vendent sur son stand, de ses matériels et de ses produits notamment. Aucune responsabilité de l'organisateur ne pourra être recherchée.  
Chaque exposant s'engage à respecter la superficie attribuée en fonction de sa demande.

**6. RESTAURATION**

Un salon de thé - restauration (boissons chaudes, sirops, pâtisseries et pizzas etc ...) sera installé au sein de la salle d'animation. Une boisson chaude sera offerte à chaque exposant lors de l'installation des stands.